



DISTRICT GRAND VAUCLUSE DE FOOTBALL

CLOS DES BASTIDES - CHEMIN BEL AIR
CS 70121 - 84144 MONTFAVET Cedex
Tél. : 04 90 80 63 00 – Fax : 04 90 80 63 03
E-mail : secretariat@grandvaucluse.fff.fr
Site : <http://grandvaucluse.fff.fr>

BULLETIN OFFICIEL INTEGRAL

Hebdomadaire du District GRAND VAUCLUSE de FOOTBALL



Des Formations Initiales en Arbitrage (FIA) sont proposées, tout au long de la saison, pour permettre aux candidats de devenir arbitre de District en catégories Jeunes dans un premier temps. À vous de siffler !

PUBLIC

- Toute personne (homme ou femme), souhaitant devenir arbitre, âgée de 13 ans minimum au 1er janvier de la saison.

OBJECTIFS

- Devenir arbitre de football de niveau départemental.
- Être le garant(e) du respect des lois du jeu.

Cette formation, proposée par la LMF, vous permettra de devenir Arbitre de Football et de pouvoir exercer votre passion en toute sérénité. À la suite de cette formation, vous serez suivi(e) et accompagné(e) par des experts qui vous feront progresser !

CALENDRIER DE FÉVRIER 2024

Formations Initiales d'Arbitre – Inscription : lmfc.fr/formation-initiale-en-arbitrage/

› DISTRICT DU VAR :

- Samedis 3, 10 et 17 février 2024 à Vidauban.
- Du 26 au 28 février 2024 à Draguignan.

› DISTRICT GRAND VAUCLUSE :

- Du 26 au 28 février 2024 à Montfavet.

Formation Initiale d'Arbitre Futsal – Inscription : lmfc.fr/formation-initiale-darbitre-futsal/

› LIGUE MÉDITERRANÉE :

- Du 26 au 28 février 2024 à La Garde (83).

PROCES VERBAUX DES COMMISSIONS



BULLETIN OFFICIEL

NUMERO 24

DU 19 Janvier 2024

COMITE DE DIRECTION



Les décisions prises par le Comité de Direction peuvent être frappées d'appel en dernière instance auprès de la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée, dans le délai de sept jours à compter du lendemain de la parution sur le Bulletin Officiel.

L'appel est adressé à la Commission d'Appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par e-mail émanant de l'adresse officielle délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de 47,00€ et qui est débité du compte du club appelant.

La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

Réunion du Lundi 15 Janvier 2023

Présents : MM. BENOIT – RANC – IASIO – BERTHELOT – RIPPERT – BERANGER – MAKHECHOUCHE – ALLIO – GUIGUE – SAHBI – MMES DOSSARD – GARCIA

En Visio : BERANGIER – ARNAUD

Excusés : MM. BEN AISSA – BEN ALI.

Absent : MME CANOVAS – M. MANIERE

Commission :

Le Comité de direction valide la nomination de **M. Aimad SBAI** à la commission technique.

Chargés de développement :

Suite au départ de Madame Véronique Bernard qui a souhaité donner une nouvelle orientation à sa carrière professionnelle, le comité directeur a procédé au recrutement de deux chargés de développement afin d'assister les clubs dans leur structuration technique.

Lisa PAULEAU et Alexis LACROIX se tiennent à disposition des clubs pour mettre en place des séances d'entraînement ou échanger avec les éducateurs.

N'hésitez pas à les contacter :

Lisa : lpauleau@grandvacluse.fff.fr

Tel : 06.09.65.96.12

Alexis : alacroix@grandvacluse.fff.fr

Tel : 06.23.88.24.92

Lecture courrier :

- Le District de la Côte d'Opale nous remercie du don effectué par le District suite aux inondations dont il a été victime.
- M. Ludovic GRAUGNARD nous informe qu'il ne réintègrera pas son poste de CTD au District Grand Vacluse à la fin de sa disponibilité. Nous lui souhaitons une bonne continuation.
- M. KINNOUS remercie le club de Pertuis pour son accueil lors des rencontres D2 et D1 de ce week-end.
- Invitation du CDOS à une réunion sur la féminisation et mixité dans le sport le 24 Janvier à 17h30 à la Maison Départementale des Sport. Des membres de la Commission Féminines y participeront.

Label féminin :

Le comité direction prend note de la date de remise des labels féminins.

FC CARPENTRAS : le 17 janvier à 18h au Complexe Coubertin : **Label bronze féminin**

FC TARASCON : le 26 janvier à 18h30 à la Maison des sports au stade de la provençale : **Label argent féminin**

AC VEDENE LE PONTET : le 31 janvier à 17h30 au stade Montbord : **Label bronze féminin**

AS RASTEAU : 02 février à 18h30 à la mairie de Rasteau : **Label bronze féminin**

CALAVON FC : En attente : **Label argent féminin**

US CADEROUSSE : En attente : **Label bronze féminin**

Des membres du Comité de Direction se déplaceront aux remises de label

LMF Tour :

Le LMF Tour sera à Maussane le 31 Janvier en récompense du FC ALPILLES, lauréat du PEF.

Des membres du Comité de Direction y participeront.

Protocole d'avant match :

Le protocole d'avant match entre arbitres et dirigeants capitaines en D1 et D2 sera mis en place le 04 Février 2024

Séminaire contre la violence :

Devant la montée des faits de violences, d'incivilités ou de racisme dans notre District de Football, le Comité Directeur, en partenariat avec la municipalité d'Avignon, organise un séminaire contre la violence le **mardi 6 février 2024 à 18H30** dans la salle de l'Etoile de Montfavet.

Affaires juridiques :

Pris note de la proposition de conciliation concernant le match **BEDARRIDES AS 2 / LES VALAYANS 2** en Coupe Espérance du 22/10/2023 de donner à rejouer la rencontre.

Le Comité de Direction l'accepte

Pris note de la proposition de conciliation concernant le **FC VILLENEUVE** de s'en tenir à la décision du 11 juillet 2023 de la commission départementale du statut de l'arbitrage du district Grand Vaucluse de football.

Le Comité de Direction l'accepte

Christophe BENOIT
Président

Alain BERTHELOT
Secrétaire général

INFORMATIONS IMPORTANTES A TOUS LES CLUBS AU TITRE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Les clubs doivent nous faire retour de la catégorie dans laquelle ils feront jouer leur muté supplémentaire, AVANT le début des compétitions. Toutes demandes postérieures au début des compétitions seront considérées par la Ligue Méditerranée, comme nulles.

CLUBS BENEFICIAANT D'UN MUTE SUPPLEMENTAIRE POUR LA SAISON 2023/2024

LISTE DES CLUBS BENEFICIAANT DES DISPOSITIONS PREVUES AU CHAPITRE 2 – LE CLUB - ARTICLE 45 du Statut de l'arbitrage.

Ces clubs pourront aligner UN joueur muté supplémentaire durant la saison 2023/2024 dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix défini pour toute la saison avant le début des compétitions.

Cette mesure supplémentaire est utilisable pour toutes les compétitions officielles y compris nationales.

SP. COURTHEZON JONQUIERES U18R2
ST. MAILLANAIS - D3
ST DIDIER ESPERANCE PERNOISE
FC TARASCON
FA CHATEAURENARD D1
SORGUES ESP D2
VISAN JS
BARTHELASSE US
BEDARRIDES AS U18D1
VELLERON SO
VIOLES AVS

LISTE DES CLUBS BÉNÉFICIAANT DE DEUX MUTÉS SUPPLÉMENTAIRES POUR LA SAISON 2023/2024

F.A. VAL DURANCE - R2 et D2
AV.C. AVIGNONNAIS
CAVAILLON ARC D2 et U19D1

DISCIPLINE ET REGLEMENTS

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mercredi 17 Janvier 2024

Présents : MM. CRESPIN Raymond, ROCHER Lionel. Mmes GUEGAN Martine, GONDRAN Lina.

Excusés : MM. ILAFKIHEN Tarik, STORCK Benjamin.

NOUVEAUX DOSSIERS

DOSSIER N° 147 : ISLE BC / CADEROUSSE US – COUPE ESPERANCE du 07/01/2024
DOSSIER N° 148 : MISTRAL ACADEMIE / APT JS – U15 D1 du 07/01/2024
DOSSIER N° 149 : GOULT ROUSSILLON / COURTHEZON JONQUIERES – U18 D1 du 16/12/2023
DOSSIER N° 150 : LES VALAYANS / RASTEAU AS – DISTRICT 3 du 10/12/2023
DOSSIER N° 151 : COURTHEZON JONQUIERES / BOLLENE RCB – U16 D2 du 14/01/2024
DOSSIER N° 152 : LAPALUD US / PROVENCE RC – DISTRICT 3 du 14/01/2024

COURRIER

Dossiers ORANGE FC / GORDES et CHEVAL BLANC / MOLLEGES EYGALIERES transmis à la commission Compétente pour programmation.

RAPPEL - RESERVES RECLAMATIONS

Réserves portant sur la qualification ou la participation d'un joueur qui présente une pièce d'identité lors du contrôle des licences avant match :

Le club qui présente **une pièce d'identité** de l'un de ses joueurs lors du contrôle doit **obligatoirement** présenter un certificat médical, qui peut être celui figurant sur la demande de licence de non contre –indication à la pratique du football, établi au nom du joueur et comportant le nom du médecin, la date de l'examen et sa signature manuscrite et son cachet.

Tout club visé par des réserves formulées pour non-présentation de licence peut se voir demander l'original, aucune photocopie ne sera acceptée, de la ou des licences concernées par l'organisme gérant la compétition.

A défaut de cet envoi dans les délais impartis, le club concerné encourt la perte par pénalité du match si les réserves sont régulièrement confirmées. (ART 142-7)

IMPORTANT – FORMALITES D'AVANT MATCH

- Le club recevant doit tout mettre en œuvre afin de disposer d'une tablette en état de fonctionnement pour toute la durée de la rencontre.

Le club recevant à l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction. Les licences sont consultables sur la tablette par les deux équipes et l'arbitre

-En cas de recours à une feuille de match papier, les arbitres exigent la présentation des licences dématérialisées sur l'outil Footclubs Compagnon.

A défaut de pouvoir utiliser cet outil et si le club a imprimé une ou plusieurs licences sur papier libre il peut présenter celle-ci (listing licence). Dans ce cas l'arbitre se saisit de la ou des licence(s) concernée(s) et la/les transmet dans les meilleurs délais à l'organisme gérant la compétition.

Rappel : Les clubs (recevant et visiteurs) doivent adresser un rapport succinct sur les anomalies de fonctionnement sous peine d'amende.

La commission rappelle aux clubs U12 N1 et U13 N1 que l'édition d'un rapport est obligatoire dans le cas de non- utilisation de la tablette.

DOSSIER N° 147 : ISLE BC / CADEROUSSE US – COUPE ESPERANCE du 07/01/2024

Vu la réclamation d'après match portée par courrier en date du 08/01/2024 par M. CHACON Edouard capitaine de **CADEROUSSE US**. Cette réclamation porte sur la qualification et la participation au match de l'ensemble des joueurs de l'équipe de BCISLE. Au motif que ces joueurs ont participé à plus de la moitié des rencontres officielles de l'équipe supérieure de leur club.

La CSR juge en premier ressort la réserve recevable en la forme.

Attendu qu'après vérification des feuilles de match du ISLE BC Il s'avère que le joueur ci-dessous a participé à cette rencontre :

-HADRATI Ali

A participé à 9 rencontres avec l'équipe supérieure et ne pouvait pas prendre part à cette rencontre.

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par pénalité à ISLE BC pour en porter bénéfice à CADEROUSSE US (article 65 alinéa 2 des règlements du District GRAND VAUCLUSE)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 148 : MISTRAL ACADEMIE / APT JS – U15 D1 du 07/01/2024

Vu l'évocation en date du 08/01/2024 faite par M Pierre Edouard BOIX président de APT JS : le joueur NAFTI Ilian a participé au match alors qu'il était suspendu.

Vu la réponse de MISTRAL ACADEMIE suite à la demande de la CSR.

Attendu qu'après consultation du fichier discipline du district GRAND VAUCLUSE il s'avère que ce joueur a bien reçu une suspension de 4 matchs dont 2 avec sursis avec comme date d'effet le 27/11/2023 et un match supplémentaire à compter du 25/12/2023

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par pénalité (0 point) à MISTRAL ACADEMIE pour en porter bénéfice à APT JS (voir article 187, alinéa 2 des Règlements Généraux de la F.F.F.) et donne un match de suspension à NAFTI Ilian à compter du 22/01/2024 pour avoir participé à un match alors qu'il était suspendu.

Vu l'évocation en date du 08/01/2024 par faite par M Pierre Edouard BOIX président de APT JS : le joueur TACHFIN Lounis a participé à la rencontre du 07/01/2024 en U15 D1 alors qu'il avait déjà participer à 6 rencontres U15 D1 avec le club de VEDENE LE PONTET dans cette saison. Attendue que l'article 49 des règlements d'administration générale du district Grand VAUCLUSE précise : **Les joueurs ne peuvent disputer un championnat du district grand Vaucluse pour un seul club dans un même groupe.**

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par pénalité (0 point) à MISTRAL ACADEMIE pour en porter bénéfice à APT JS (voir article 187, alinéa 2 des Règlements Généraux de la F.F.F.)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 149 : GOULT ROUSSILLON / COURTHEZON JONQUIERES – U18 D1 du 16/12/2023

Vu l'évocation du 28/12/2023 par M. BAYO E du club de COURTHEZON : les joueurs RAYET REY Yan et ZEDADKA Yannis ont participé au match alors qu'ils étaient suspendus à titre conservatoire.

Attendu qu'après vérification de la notification de la commission de discipline du 14/12/2023 il s'avère que ces joueurs étaient suspendus à titre conservatoire à compter du jour de notification des dites mesures et jusqu'à décision à intervenir

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par pénalité à GOULT ROUSSILLON pour en porter bénéfice à COURTHEZON JONQUIERES (voir article 187, alinéa 2 des Règlements Généraux de la F.F.F.) et donne un match de suspension à RAYET REY Yan et à ZEDADKA Yannis à compter du 22/01/2024 pour avoir participé à un match alors qu'ils étaient suspendus

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 150 : LES VALAYANS / RASTEAU AS – DISTRICT 3 du 10/12/2023

Vu la réclamation d'après match envoyée par RASTEAU AS jugée irrecevable car hors délai (match du 10/12/2023 Réclamation du 22/12/2023)

Attendu que le non-respect des formalités relatives à la formulation des réclamations et à leur confirmation entraîne leur irrecevabilité (voir article 186, alinéa 2 des RG FFF)

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit la réserve irrecevable et confirme le score acquis sur le terrain LES VALAYANS – RASTEAU AS 5 à 2

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 151 : COURTHEZON JONQUIERES / BOLLENE RCB – U16 D2 du 14/01/2024

- Vu le rapport de M BENDOUMA Yanis arbitre Officiel qui précise :

Terrain impraticable à 10h30 le match n'a pas pu débuter compte tenu de l'état du terrain. (Flaque gelées, plusieurs trous et tracé mal visible...)

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match à jouer suivant programmation de la commission des jeunes.

Dossier transmis à la commission compétente pour programmation.

DOSSIER N° 152 : LAPALUD US / PROVENCE RC – DISTRICT 3 du 14/01/2024

Vu le rapport de M. ALLAMI Aissam arbitre officiel

:

« A la 78^{ème} minute de jeu j'ai décidé d'interrompre la rencontre à la suite d'une altercation entre 2 joueurs. A la 80eme j'ai décidé de faire reprendre

le jeu. L'Eduteur de PROVENCE RC a ordonné à ses joueurs de quitter le terrain et de rentrer au vestiaire ».

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par abandon de terrain à PROVENCE RC

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation et à la commission de discipline pour suite à donner.

ACTIVITÉS SPORTIVES

COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Lundi 15 Janvier 2024

Présents : M. GILLES (Président), Mmes GUEGAN, NICOLAS.

Excusé : M. RANC

SECTEUR CHAMPIONNAT

D1 :

Le match N° 26501390 : **COURTHEZON JONQUIERES / CAMARET** prévue le 17/01 se jouera le 28/01 à 15h00

D2 :

Le match N° 26501673 : **CAMARET / MORIERES** prévue le 28/01 est reporté à une date ultérieure.

Le match N° 26501558 : **ORANGE FC / DENTELLES** du 21/01 se jouera à Avignon, Stade Courtial à 15h00.

Le match N° 26501554 : **VAL DURANCE 2 / ORANGE FC** non joué le 14/01 devra se jouer le 24/01 à 20H00 à SENAS.

D3 :

Le match N° 26502045 : **SORGUES ESP / LAPALUD** du 21/01 se jouera à 15h.

En réponse à **FC VILLENEUVE** : impossible **GRES D'ORANGE** joue en Roumagoux

Le match N° 26502390 : **ST SATURNIN / PLAN D'ORGON** prévu le 28/01 est reporté à une date ultérieure.

Le match N° 26502401 : **PLAN D'ORGON / CAUMONT** du 21/01 est avancé au Samedi 20/01 à 19H00.

Le match N° 26501866 : **FCEA / GRES D'ORANGE** du 21/01 se jouera à Entraigues à 15H00 (Stade Nardini)

Le match N° 26502220 : **TOUR D'AIGUES / ISLE BC** non joué le 14/01 se jouera le 28/01 à 15h

D4

Le match N° 26504251 : **FCEA / PIOLENC** du 12/01 se jouera à Entraigues à 13h00 (Stade Nardini)

Le match N° 26539267 : **SAHUNE / MORNAS** prévu le 28/01 est reporté à une date ultérieure

Le match N° 26505034 : **AVIGNON CFC / LES VIGNERES** se jouera à 13h

SECTEUR COUPE

Prochain tirage de toutes les coupes le Lundi 12 Février à 18H00 au District.

COUPE ROUMAGOUX :

Ci-joint le tirage des 1/8ème de la Coupe Roumagoux à jouer le 28/01 à 15H00

GRAVESON ENT 1 / U. S. THOROISE 1
AVIGNON OUEST F.C 1 / U.S. LAPALUTIENNE 1
CHEVAL BLANC FC 1 / BOLLENE FOOT 1
VELLON SO 1 / MALAUCENE RG 1
STADE CABANNAIS 1 / AUREILLE FC 1
TARASCON SC 1 / PROVENCE R.C 1
CADEROUSSE US 1 / SP.C. ROGNONAIS 1
U.S. GRES ORANGE 1 / F.C. ST REMOIS 1

COUPE DE L'ESPERANCE :

Le match a rejoué **BEDARRIDES AS 2 / LES VALAYANS 2** se jouera le mercredi 17/01 à 20h00

Le match suivant **BEDARRIDES AS 2** ou **LES VALAYANS 2 / ETOILE D'AUBUNE 2** se jouera le mercredi 24/01 à 20H00 à Bédarrides ou à Pernes

Le vainqueur de cette rencontre jouera le 28/1 contre **FC DENTELLES** (voir tirage de ce jour)

Ci-joint le tirage des 1/8ème de la Coupe Espérance à jouer le 28/01 à 15H00 (les éventuels lever de rideau paraîtront Lundi Prochain)

AC VEDENE LE PONTET 3 / BOXELAND C. ISLOIS 2

ou

AC VEDENE LE PONTET 3 / U.S. CADEROUSSE 2
AV.S. VIOLESIEN 2 / F.A. CHATEAURENARD 2
DENTELLES F. C. 2 / AV.S. BEDARRIDAIS 2

ou

DENTELLES F. C. 2 / L'ETOILE D'AUBUNE 2

ou

DENTELLES F. C. 2 / LES VALAYANS 2
S.O. VELLERONNAIS 2 / ET.S. BOULBON 2
SP.C. GADAGNIEN 2 / PERTUIS USR 3
SP.C. MONTFAVET 3 / A.R.C. CAVAILLON 2
U.S. AUTRE PROVENCE 2 / R. C. B. BOLLENE 2
U.S. AVIGNONNAISE 2 / O. MONTELAIS 3

COMMISSION DES JEUNES A 11

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mercredi 17 Janvier 2024

Présents : MM. BOCHET, ABEILLE. Mme NICOLAS

Absent : MM. GARCIA, DANY

SECTEUR CHAMPIONNAT

En réponse à **CHEVAL BLANC** :

Nous ne pouvons pas programmer les matchs le samedi entre 12h et 14h, la date et horaire officielle en U17D3 étant le Dimanche à 10h30 cependant vous pouvez contacter les clubs adverse afin de jouer le samedi entre 12h et 14.

Malheureusement il n'est pas possible informatiquement de modifier une fois un forfait général enregistré.

U19 D1

Le Match N° **26807532** : **VAL DURANCE FA / ROGNONAS** non joué le 13/01/2024 sera reprogrammé à une date ultérieure.

U17 D1

Le Match N° **26621751** : **VAL DURANCE FA-MALLEMORT / COURTHEZON JONQUIERES** non joué le 14/01/2024 sera reprogrammé à une date ultérieure.

U17 D2

Poule A

Le Match N° **27678144** : **VILLENEUVE FC 2 / SCJ 2** non joué le 14/01/2024 sera reprogrammé à une date ultérieure.

U16D1

Le Match N° **26621500** : **SCL / SCJ** est reporté sans date pour cause de match de coupe Grand Vaucluse U15 le 28/01/2024

U15 D1

Le Match N° **26621086** : **TOURAINES US / MONTEUX O** non joué le 13/01/2024 sera reprogrammé à une date ultérieure.

U15 D2

Poule B

Le Match N° **27710749** : **VILLENEUVE FC / LES ANGLES** non joué le 14/01/2024 sera reprogrammé à une date ultérieure.

U14 D2

La rencontre N° **26925976** : **SCL / CHEVAL BLANC** est reporté à une date ultérieure.

La rencontre N° **26926057** : **CAMARET AS / MONTEUX FEMININ** est reporté **MONTEUX FEMININ** jouant en Coupe de la Ligue U15F le 28/01/2024

SECTEUR COUPES

COUPE GRAND VAUCLUSE

Grand Vaucluse U19

A jouer le 24/02/2024

AC LE PONTET VEDENE 1 / SCJ 18
AV. C. AVIGNONNAIS 18 / SCCAROMBVENTOUXSUD 1
BOXELAND C. ISLOIS 1 / F.A. CHATEAURENARD 1
CALAVON F. C. 18 / F.C. VILLENEUVE 18
LES ANGLÉS EMAF 1 / DENTELLES F. C. 1
F.C. CHEVAL BLANC 18 / F. C. AVIGNON OUEST 1
R.C. DE PROVENCE 18 / COMETE S. SARRIANS 1
MAILLANE SDE 1 / SP.C. ROGNONAIS 1

Grand Vaucluse U17

A jouer le 28/01/2024

Exempts : ETOILE D'AUBUNE, VAL DURANCE, DENTELLES, GOULT ROUSSILLON, ST DIDIER PERNES, CAVAILLON ARC, US TOURAIN, MONTEUX, CADEROUSSE.

MORIERES ACS 1 / GRAVESON ENT 1
MJC V 1 / SP.C. ROGNONAIS 1
ENT. NOVES / CHATEAU 1 / SP.C. MONTFAVET 1
SP. COURTHEZON JONQUI 1 / ST JEAN GRES FONTV. 1

Grand Vaucluse U15

A jouer le 28/01/2024

Exempts : MONDRAGON, CALAVON, PERTUIS, COURTHEZON JONQUIERES

AV. C. AVIGNONNAIS 1 / A.R.C. CAVAILLON 1
AV.S. CAMARETOIS 1 / TARASCON S. C. 1
DENTELLES F. C. 1 / AVENIR GOULT ROUSSIL 1
F.C. CARPENTRAS 1 / L'ETOILE D'AUBUNE 1
MISTRAL ACADEMIE F. 1 / CAUMONT GADAGNE THOR 1
O. NOVAIS 1 / F.C. ST REMOIS 1
ORANGE F. C. 1 / AC VEDENE LE PONTET 1
SP.C. MONTFAVET 1 / O. MONTELAIS 1
ST DIDIER PERNOISE 1 / F.A. CHATEAURENARD 1
U.S. TOURAIN 1 / AVIGNON CFC 1
VENTOUX SUD FC M/B 1 / JS APT 1

Grand Vaucluse U16

Tirage 1/8^{ème} de Finale à jouer le 28/01/2024 :

Exempt : LE PONTET VEDENE (toujours en Coupe Méditerranée)

ST JEAN GRES FONTV. 1 / O. MONTELAIS 1
F.A. VAL DURANCE 1 / AV. C. AVIGNONNAIS 1
F.C. ST REMOIS 1 / O. DE BARBENTANE 1
L'ETOILE D'AUBUNE 1 / F.C. VILLENEUVE 1
NYONS F.C. 1 / F. C. AVIGNON OUEST 1
SCL 1 / CALAVON F. C. 1
SP. COURTHEZON JONQUI 1 / LMDV 1

Grand Vaucluse U14

A jouer le 27/01/2024

Exempts : MONTEUX O., LE PONTET VEDENE (toujours en Coupe Méditerranée) et AVIGNON AC (toujours en Coupe Méditerranée)

AVIGNON CFC 1 / U.S. LAPALUTIENNE 1
DENTELLES F. C. 1 / ST. MAILLANAIS 1
LES ANGLÉS EMAF 1 / ST DIDIER PERNOISE 1
F.C. VILLENEUVE 1 / ENT.VALDURANCE-MALL2 1
F.C. ST REMOIS 1 / R.C. DE PROVENCE 1
ORANGE F. C. 1 / SP.C. MONTFAVET 1
S.O. VELLERONNAIS 1 / OPPEDE MAUBEC LUBERO 1

COUPE AVENIR

Finale Coupe Avenir

Les clubs intéressés par l'organisation de ces finales (4 rencontres) sont priés de candidater par écrit, au plus tard le **15 Février 2024**.

Il est nécessaire de disposer :

- D'une aire de jeu entièrement clôturée
- De 4 vestiaires joueurs + 1 ou 2 arbitres
- D'une tribune de bonne capacité
- D'un parking très proche.

Ces finales sont prévues soit le **Samedi 25 Mai**, soit le **Samedi 1^{er} Juin 2024**

Coupe Avenir U17

Tirage coupe Avenir U17 à jouer le 28/01/2024 :

Exempt : JS APT

CALAVON F. C. 2 16 / BOXELAND C. ISLOIS 2
F.C. CHEVAL BLANC 1 / U.S. TOURAINE 16
F.C. VILLENEUVE 16 / ENT. GADAGNCAUMONTHOR 1
FCEA 1 / SCJ 3
MALAUCENE RG 16 / R. C. B. BOLLENE 16
U.S. LAPALUTIENNE 1 / ENT. VENTOUX SUD CARO 1
U.S. PLANAISE 1 / U.S. ST SATURNINOISE 16
PERTUIS USR 16 / ST. MAILLANAIS 16

Coupe Avenir U15

Tirage coupe Avenir U15 à jouer le 28/01/2024 :

Exempts : CAMARET AS, CAUMONT, CHATEAURENARD FA et NOVES O toujours en Coupe Grand Vaucluse

MORIERES ACS 1 / JSA 2
LES ANGLAS EMAF 2 / SP.C. ROGNONNAIS 1
F. C. AVIGNON OUEST 2 / U.S. TOURAINE 2
F.C. CARPENTRAS 2 / ESPE. SORGUAISE 1
F.C. TARASCON 1 / A.S. PIOLENCOISE 1
FCEA 1 / BOLLENE FOOT 1
MJCVC 1 / COMETE S. SARRIANS 2
MALAUCENE RG 1 / U.S. AVIGNONNAISE 1
SCJ 2 / F.C. AUREILLOIS 1
STADE CABANNAIS 1 / GRAVESON ENT 2
U.S. ST SATURNINOISE 1 / U.S. AUTRE PROVENCE 1
VENTOUX SUD FC M/B 2 / F.C. FEMININ MONTEUX 1 (match reporté à une date ultérieure MONTEUX FEMININ étant engagé en Coupe U15F Méditerranée)

Coupe Avenir U14

Tirage coupe Avenir U14 à jouer le 27/01/2024 :

Exempt : CAMARET AS

ST JEAN GRES FONTV. 1 / LMDV 1
NYONS F.C. 1 / F.C. CHEVAL BLANC 1
ST DIDIER PERNOISE 2 / SCL 1
U.S. AVIGNONNAISE 1 / SCJ 1
U.S. TOURAINE 1 / ORANGE F. C. 2
F.C. FEMININ MONTEUX 1 / A.R.C. CAVAILLON 1 (match reporté à une date ultérieure MONTEUX FEMININ étant engagé en Coupe U15F Méditerranée)

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DU FOOTBALL FÉMININ ET DE LA FÉMINISATION

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 16 janvier 2024

Présents : M. BES, M. LE GALL, Mme DOUZON, Mme DOSSARD, M. D'ASCANIO, Mme NOVELLI, M. VIDAL, M. ZANDOMENEGHI.

Excusés : M. ZAFRA, Mme GARCIA, Mme WIDORSKI,

CORRESPONDANCE

TABLES RONDES sur le développement football féminin :

Foot animation et U13F : Mardi 16 janvier 18h30-20h00

U15F et U18F : Mardi 23 janvier 18h30-20h00

S11F et S8F : Mardi 30 janvier 18h30-20h00

Merci pour votre présence, n'hésitez pas à transmettre par mail au secrétariat du District vos questions.

SECTEUR CHAMPIONNATS

Rappel aux clubs :

UTILISATION DE FOOTCLUBS POUR TOUTES DEMANDES DE MODIFICATION : DATE/ HORAIRES/ TERRAIN.

Important de signaler 8 jours minimum des modifications de lieux de matchs ou horaires sur FOOTCLUBS afin de permettre d'informer les arbitres prévus des changements.

CHAMPIONNAT SENIORS F A 11

Suite à la coupe Méditerranée la rencontre du 28 janvier N° 26805173 : ETOILE D'AUBUNE / LES ANGLES est reporté au 10 mars 2024.

CHAMPIONNAT SENIORS F A 8

Match de la Journée 13 initialement prévue le 07/01 à reprogrammer :

POULE PROMOTION :

Le match N° 27114232 : GORDES ESP / ST JEAN DU GRES, le 28 Janvier 2024, clubs exempts en COUPE AMITIE.

Le match N° 27114233 : VEDENE LE PONTET / MOLLEGES EYGALIERES, si MOLLEGES EYGALIERES éliminé de la COUPE AMITIE le 28/01 match le 18/02 sinon le 3 Mars 2024

Le match N° 27114234 : BONNIEUX FC / DENTELLES FC, si DENTELLES éliminé de la COUPE AMITIE le 28/01 match le 18/02 sinon le 10 Mars 2024

Le match N° 27114236 : ETOILE D'AUBUNE 2 / RASTEAU, si équipes éliminées de la COUPE AMITIE le 28/01 match le 18/02 sinon le 10 Mars 2024

POULE ESPOIR :

Le match N° 27113709 : MONTFAVET SC / VENTOUX SUD, le 28 Janvier 2024 MONTFAVET étant exempt en COUPE AMITIE.

Le match N° 27113710 : FCEA 2 / LES VALAYANS, si LES VALAYANS éliminé de la COUPE AMITIE le 28/01 match le 18/02 sinon le 3 Mars 2024

Le match N° 27113711 : ST ANDIOL / NOVES, le 28 Janvier 2024

Le match N° 27113713 : CADEROUSSE / BEDARRIDES, se jouera à une date ultérieure.

Le match N° 27113714 : MALAUCENE RG / TRAVAILLAN FC, le 28 Janvier 2024

CHAMPIONNAT U15 F A 8

Le match N° 27587977 : ST JEAN DU GRES 2 / ACA 1 du 16/12/23 reporté au 20/01/24 en raison de l'engagement en coupe ligue Méditerranée de l'AC AVIGNON

Le match N° 27587924 : FC CARPENTRAS 1 / AS RASTEAU 1 du 16/12/23 reporté au 02/03/24 en raison de l'engagement en coupe ligue Méditerranée de CARPENTRAS

Le match N° 27603742 : ENTENTE PHENIX CALAVON 1 / ACA 2 du 16/12/23 reporté au 02/03/24 en raison de l'engagement en coupe ligue Méditerranée de l'AC AVIGNON

Le match N° 27587927 : CHEVAL BLANC / ETOILE D'AUBUNE 1 du 16/12/23 reporté au 09/03/24 en raison de l'engagement en Coupe ligue Méditerranée de L'ETOILE D'AUBUNE

Le match N° 27587922 : ETOILE D'AUBUNE 1 / ST REMY du 02/12/23 reporté au 02/03/24

Le match N° 27603738 : ETOILE D'AUBUNE 2 / MONTFAVET du 02/12/23 reporté au 02/03/24

Suite au match au report du match de Coupe U15F : AC AVIGNON 1 / AC VEDENE LE PONTET 1 à jouer le 03/02, le match N° 27587939 : FC ST REMY / LE PONTET VEDENE se jouera à une date ultérieure. Les clubs peuvent prendre contact pour le jouer en semaine.

CHAMPIONNAT U13 F A 8

FESTIVAL FOOT :

Tour de qualification pour la finale départementale le 3 février 2024

Finale Festival Foot U13F le 06 AVRIL 2024

FOOT ANIMATION

RAPPEL : Les autorisations parentales ne sont pas autorisées pour les plateaux, les joueuses doivent avoir une licence officielle FFF pour participer aux plateaux féminins de U6F-U9F et U10F-U11F.

Lors des plateaux, les licences des joueuses sont obligatoires et doivent être fournies au club recevant. Les feuilles de plateaux doivent être complétées par le club recevant et envoyées par mail avec les feuilles de licences via la boîte mail officiel au district à secretariat@grandvauclose.fr

U6-U9F :

Prochain plateau le **20 janvier 2024** chez B de 10h00 à 12h00 :

20 janvier 2024
THEME : GALETTE DES ROIS

<u>PLATEAU 2 CHEZ B</u>	
A	ETOILE D'AUBUNE
B	BC ISLE
C	AC VEDENE LE PONTET
D	CALAVON FC 3 équipes
E	MONTEUX FCF 2 équipes
F	AC AVIGNON 2 équipes
G	TARASCON
H	ST JEAN DU GRES 2 équipes
I	EYRAGUES
J	VENTOUX SUD

Calendrier complet avec les nouvelles dates, feuilles de licences, et feuilles de plateaux disponible sur le site du DISTRICT.

Menu « DOCUMENTS », « INFOS PRATIQUES » sélectionner une catégorie « FEMININES » et « PLATEAU U6F – U9F »

U10-U11F :

Prochain plateau le **20 janvier 2024** chez C de 14h à 16h

<u>20 JANVIER 2024</u>			
<u>THEME : GALETTE DES ROIS</u>			
<u>SITE 1</u>		<u>SITE 2</u>	
<u>PLATEAU 3 CHEZ C</u>		<u>PLATEAU 3 CHEZ C</u>	
A	CHEVAL BLANC FC	A	COURTHEZON JONQUIERES 1
B	VEDENE LE PONTET AC	B	MONTEUX FCF 1
C	APT JS	C	MORIERES LES AVIGNON
D	CALAVON FC 1	D	AC AVIGNON 1
E	CHEVAL BLANC FC 2	E	COURTHEZON JONQUIERES 2
F	TARASCON FC 1	F	MONTEUX FCF 2
G	CALAVON FC 2	G	AC AVIGNON 2
H	PERTUIS USR	H	
I	TARASCON FC 2	I	
J		J	

Calendrier complet avec les nouvelles dates, feuilles de licences, et feuilles de plateaux disponible sur le site du DISTRICT.

Menu « DOCUMENTS », « INFOS PRATIQUES » sélectionner une catégorie « FEMININES » et « PLATEAU U10F – U11F »

Vous pourrez constater que les journées organisées en U10F et U11F sont en alternance avec les plateaux U8-U9 garçons afin de faciliter la participation des joueuses aux plateaux féminins.

SECTEUR COUPE

Le tirage du 2^{ème} tour de la Coupe Chabas, du 3^{ème} tour de la Coupe amitié et du quart de Finale de la Coupe Griolet aura lieu le **30 Janvier 2023**.

Le tirage du 2^{ème} tour de la Coupe U15 F aura lieu le **06 Février 2024**.

COUPE CHABAS SENIORS F A 11

1^{er} tour 21 JANVIER (cadrage)

2^{ème} tour 18 février

3^{ème} tour 14 avril

FINALE le 9 mai à 14H00 en lever de rideau de la finale ROUMAGOUX

A jouer le 21 Janvier 2024

EXEMPT : FCF MONTEUX - ÉTOILE D'AUBUNE 1 – FC AUREILLE – PHENIX CAVAILLON

LES MINOTS DU VASIO / EYRAGUES 1

BARBENTANE 1 / LES ANGLES 1

ST REMY / VENTOUX SUD

FC ENTRAIGUES ALTHEN / US TOURAINE

COUPE AMITIE SENIORS F A 8

2^{ème} tour 28 janvier

3^{ème} tour 18 février

4^{ème} tour 14 avril

FINALE le 1^{er} mai à 14h00 en lever de rideau de la finale Espérance à Sorgues.

TIRAGE du 2^{ème} tour (cadrage) à jouer le 28 janvier

EXEMPTS : ESP GORDES - ETOILE D'AUBUNE - SC MONTFAVET - ST JEAN DU GRES FONTVEILLE - US THOROISE

AS RASTEAU / STADE CABANNAIS
FC MOLLEGES / AS LES VALAYANS
FC DENTELLES / FC CHEVAL-BLANC

COUPE GRIOLET 18F

1^{er} tour 27 janvier (cadrage) **Annulé**
2^{ème} tour 17 février
3^{ème} tour 13 avril
FINALE le 25 mai en lever de rideau de la coupe Ulysse Fabre

En raison du forfait général du club de LES MINOTS DU VASIO en date du 08/12/23 après le tirage du 05/12/23, la commission Féminine a pris la décision d'annuler la rencontre de cadrage prévu le 27/01/2024 cela permettra lors du prochain tirage de partir sur les quarts de finale (2^{ème} tour) du 17 février.

COUPE GRAND VAUCLUSE 15F

1^{er} tour 27 janvier
2^{ème} tour 24 février
3^{ème} tour 30 mars
4^{ème} tour 13 avril
FINALE le 25 mai en lever de rideau de la coupe Ulysse Fabre

A jouer le 27 Janvier 2024

PERTUIS USR 1 / PHENIX CAVAILLON 1
CHEVAL BLANC FC 1 / US TOURAINE1
TARASCON 1 / RASTEAU 1
COURTHEZON JONQUIERES SC 1 / JS APT 1
ST JEAN DU GRES 1 / EYRAGUES 1
CARPENTRAS FC 1 / LES MINOTS DU VASIO 1
VENTOUX SUD 1 / ÉTOILE D'AUBUNE 1
MONTFAVET SC / ST REMY 1
AC AVIGNON 1 / AC VEDENE LE PONTET 1 à jouer le 03/02

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Vendredi 12 Janvier 2024

Présents : Mme GARCIA (Présidente de la Commission), MM. LAURENT, THIABAUD, SASSI. Mme DOUZON.

Excusés : MM. GOUSSET, ZEDGUENIDZE, ZANDOMENEGHI

Le Site du District Grand Vaucluse est mis à jour régulièrement, n'hésitez pas à le consulter : <https://grandvaocluse.fff.fr/>

DOCUMENTS > INFOS PRATIQUES > FOOT ANIMATION

Toutes correspondances avec la Commission Foot Animation doivent être envoyées à l'adresse mail du secrétariat du District secretariat@grandvaocluse.fff.fr

Calendrier des Dates importantes :



APPEL A CANDIDATURE ACCUEIL DES FINALES et JND :

Les clubs souhaitant accueillir une Finale organisée par le District Grand Vaucluse sont priés d'envoyer leur candidature par mail à secretariat@grandvaucluse.fff.fr avant le 3 Février 2024.

SANCTIONS – AMENDES :

Nous vous rappelons selon l'Annexe financières 2023/2024 :

A compter du 1^{er} Novembre 2023,

- | | |
|--|-----|
| - FORFAIT SIMPLE = | 30€ |
| - FORFAIT GENERAL = | 20€ |
| - Feuille de match illisible ou incomplète = | 30€ |
| - N° de licence manquant = | 10€ |

La commission a voté à l'unanimité que si trop de Forfaits sont déclarés par le même club et la même équipe, l'équipe se verrait exclue des Poules. Cela concerne toutes les catégories.

Des Contrôles des Feuilles de matchs ont été effectués, et la commission a constaté beaucoup trop d'infraction au règlement du Foot Animation. Les irrégularités ont été transmises à la Commission compétente.

SECTEUR : U12-13

Le début des rencontres, coup d'envoi à 14H
Accueil des équipes 13h30

Merci de respecter ces horaires, pour la bonne tenue des rencontres et des clubs recevant qui sont susceptibles de recevoir des U14, des U18, des U19, des U15F et U18F à 15H00.

Concernant les modifications d'horaires des rencontres, pour les clubs recevant en même temps des U11, U13 et U15F et U18F, merci de vous organiser **1 SEMAINE** avant vos rencontres afin de prévenir officiellement les clubs visiteurs des changements d'horaires (match avancé à 10H ou 10H30 ou 11H,.... Match déplacé à 15H ou 15H30 ou 16H,

POINTS DE RAPPEL sur le règlement des U13 :

- Seulement les licenciés (licence officielle FFF enregistrée) **U13, U12 ainsi que U11** à la condition d'y être autorisé médicalement dans la limite de **3 licenciés** peuvent être inscrits sur la feuille de match.
- La mixité est autorisée pour les U14F, U13F, U12F et U11F à la condition d'y être autorisée médicalement dans la limite de 3 licenciés.
- Les Autorisations parentales ne sont pas acceptées, les joueurs/joueuses sans licence officielle ne peuvent participer aux rencontres.
- Article – 160 Nombre de joueurs « MUTATION » : Dans toutes compétitions officielles des Ligues et Districts des catégories U12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4 dont 1 maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des règlements généraux FFF.
- Le contrôle des licences doit être effectué avant le coup d'envoi.
- 1 Arbitre central doit être tiré au sort entre les 2 équipes, celui-ci doit avoir une licence officielle FFF (joueur, dirigeant).
- L'envoi de la feuille de match + la feuille des licences incombe au club recevant qui doit la faire parvenir au District dans les 48H. Les feuilles de matchs doivent être COMPLETEES et SIGNEES.
- **FMI pour les U12 et U13 de Niveau 1 à partir de la Phase 1.**

Des Contrôles des Feuilles de matchs ont été effectués, et la commission a constaté beaucoup trop d'infraction au règlement du Foot Animation. Les irrégularités ont été transmises à la Commission compétente.

ENVOI DES FEUILLES DE MATCHES :

Les feuilles de matchs doivent être récupérées par le club recevant et envoyées par mail via la boîte mail officiel au District à secretariat@grandvaucluse.fff.fr

Lors de votre envoi, pour un meilleur suivi, merci de préciser dans l'objet du mail :

CATEGORIE (U12-U13) - FDM (Feuille de match) – Poule N° xx – Niveau N° xx

Le club recevant est responsable de l'envoi des feuilles de match.
Il sera appliqué match perdu par pénalité en cas de non-réception de la feuille de match.

FESTIVAL FOOT U13

QUALIFICATION POUR LE 2EME TOUR – LE 3 FEVRIER 2024 :

COURTHEZON/JONQUIERES SC 2 – AUTRE PROVENCE US 1 – RC PROVENCE 4 – VENTOUX SUD FC 2 – ORANGE FC 3 – VENTOUX SUD FC 1 – MONTFAVET SC 2 – ST DIDIER PERNES 1 – CARPENTRAS FC 2 – MONTEUX O. 1 – MONTEUX O. 2 – VEDENE LE PONTET AC 2 – ORANGE FC 1 – MONDRAGON/MORNAS GJ 2 – AVIGNON CFC 2 – ST DIDIER PERNES 2 – VILLELAURE SO 1 – CAVAILLON ARC 1 – MONTFAVET SC 1 – CHEVAL BLANC FC 1 – VEDENE LE PONTET AC 1 – BARBENTANE O. 1 – AVIGNON AC 2 – NOVES O. 1 – VILLENEUVE FC 1 – CALAVON FC 1 – VEDENE LE PONTET AC 3 – VILLENEUVE FC 3 – MAILLANE SDE 1 – LES ANGLÉS EMAF 1 – AVIGNON AC 1 – ST REMY FC 1

QUALIFICATION POUR LE CHALLENGE DEPARTEMENTAL – LE 3 FEVRIER 2024 :

MALAUCENE RG 1 – RC PROVENCE 1 – DENTELLES FC 1 – DENTELLES FC 2 – GRES D'ORANGE US 1 – VEDENE LE PONTET AC 4 – VEDENE LE PONTET AC 5 – CALAVON FC 2 – CAMARET AS 1 – SORGUES ESP 2 – ORANGE FC 2 – VILLENEUVE FC 5 – ETOILE D AUBUNE 2 – LAPALUD US 1 – BEDARRIDES AS 1 – CARPENTRAS FC 1 – ISLE BC 2 – GORDES ESP 1 – PERTUIS USR 2 – PLAN D ORGON US 1 – VILLENEUVE FC 2 – TARASCON FC 1 – GADAGNE SC 1 – CHATEAURENARD FA 1 – MAILLANE SDE 2 – LA TOUR D AIGUES US 1 – LUBERON SC 1 – LES ANGLÉS EMAF 2 – PERTUIS USR 1 – LE THOR US 1 – MOLLEGES FC 1 – ST JEAN DU GRES FONTVIEILLE ENT 1.

EQUIPES DECLASSEES SUITE A ANALYSE FEUILLE DE MATCHES ET REGLEMENT :

ETOILE D AUBUNE 3 – RC PROVENCE 3 – ENTRAIGUES/ALTHEN FC 1 – MORIERES ACS 1 – CADEROUSSE US 1 – TARASCON SC 1 – TARASCON FC 2 – ALPILLES FC 1 – VELLERON SO 1

MATCHS REPORTES – JOURNEE 1 :

JOURNEE de rattrapage le 27/01/2024 ou avant si accord des clubs concernés.

POULE 4 :
GJ MONDRAGON MORNAS 22 – ETOILE D'AUBUNE 22 **REPORTE AU 27/01**

POULE 11 :
FC VILLENEUVE 26 – ARC CAVAILLON 22 (arrêté municipal) **REPORTE AU 27/01**

POULE 12 :
US LAPALUD 2 – VENTOUX SUD 4 (arrêté municipal) **REPORTE AU 27/01**

FORFAIT Simple – J1 :

POULE 18 :
BOLLENE FOOT 1 – ETOILE D AUBUNE 3 (arrêté municipal) **REPORTE AU 06/01** : Forfait de ETOILE d AUBUNE 3

AMENDES non facturées - Feuilles de match Non reçues – JOURNEE 1 :

POULE 6 :
RCB BOLLENE 1 – NYONS FC 1 (arrêté municipal) **REPORTE AU 06/01**
AS PIOLENC 1 – US LAPALUD 1 (arrêté municipal) **REPORTE AU 06/01**

POULE 10 :
RCB BOLLENE 22 – ORANGE FC 24 (arrêté municipal) **REPORTE AU 06/01**

POULE 13 :
US AVIGNON 1 – FC VILLENEUVE 5 **REPORTE AU 06/01**

POULE 18 :
RC PROVENCE 4 – NYONS FC 2 **REPORTE AU 06/01**

MATCHS REPORTEES – JOURNEE 2 :

JOURNEE de rattrapage le 23/12/2023 ou 06/01/2024 ou avant si accord des clubs concernés.

AMENDES non facturées - Feuilles de match Non reçues – JOURNEE 2 :

POULE 18 :
ETOILE D'AUBUNE 3 – JS VISAN 1 **REPORTE AU 23/12**

MATCHS REPORTEES – JOURNEE 3 :

JOURNEE de rattrapage le 06/01/2024 ou avant si accord des clubs concernés.

AMENDES non facturées - Feuilles de match Non reçues – JOURNEE 3 :

POULE 23 :
LES ANGLAIS EMAF – CHATEAURENARD FA **REPORTE AU 06/01**

MATCHS REPORTEES – JOURNEE 4 :

JOURNEE de rattrapage le 27/01/2024 ou avant si accord des clubs concernés.

POULE 3
CALAVON FC – VILLELAURE SOC **REPORTE AU 27/01**
ARC CAVAILLON – FC AVIGNON OUEST **REPORTE AU 27/01**

POULE 7
CAMARET AS – AVIGNON AC **REPORTE AU 27/01**

POULE 8
LA TOUR D'AIGUES US – LE THOR US **REPORTE AU 27/01**

POULE 11
LA TOUR D'AIGUES US – APT JS **REPORTE AU 27/01**

POULE 12
RC PROVENCE – ETOILE D'AUBUNE **REPORTE AU 27/01**
BOLLENE MJCV – MALAUCENE RG **REPORTE AU 27/01**

POULE 13
SARRIANS COM – VILLENEUVE FC **REPORTE AU 27/01**

POULE 14
ST SATURNIN LES AVIGNON US – MORIERES ACS **REPORTE AU 17/01**
CALAVON FC – ROGNONAS SC **REPORTE AU 27/01**
BARBENTANE O – BC ISLE **REPORTE AU 27/01**

POULE 15
LUBERON SC – PLAN D'ORGON US **REPORTE AU 27/01**

POULE 17
DENTELLES FC – SORGUES ESP **REPORTE AU 27/01**

POULE 18
BOLLENE FOOT – SERIGNAN US **REPORTE AU 27/01**
RC PROVENCE – VISAN JS **REPORTE AU 27/01**

POULE 19
CARPENTRAS FC – SORGUES ESP **REPORTE AU 27/01**

RAPPEL - Feuilles de match Non reçues – JOURNEE 4 :

POULE 3
ENT MAILLANE/EYRAGUES – NOVES O. **REPORTE AU 13/12**

AMENDES non facturées - Feuilles de match Non reçues – JOURNEE 4 :

POULE 4
ORANGE FC – VILLENEUVE FC

POULE 6
LAPALUD US – AUTRE PROVENCE US

POULE 7
CADEROUSSE US – COURTHEZON/JONQUIERES SC

POULE 10
ORANGE FC – RC PROVENCE

POULE 11
AVIGNON US – ENT ST JEAN DU GRES FONTV

POULE 12
VENTOUX SUD FC – SARRIANS COM
LAPALUD US – GRES D'ORANGE US

POULE 15
NOVES O. – CUCURON ES

POULE 16
GRAVESON ENT – MOLLEGES/EYGALIERES FC

POULE 18
ETOILE D'AUBUNE – PIOLENC AS

POULE 19
COURTHEZON/JONQUIERES SC – AVIGNON CFC

POULE 20
ENTRAIGUES/ALTHEN FC – ORANGE FC
APT JS – ST DIDIER PERNES

MATCHS REPORTEES – JOURNEE 5 :

JOURNEE de rattrapage le 27/01/2024 ou avant si accord des clubs concernés.

POULE 23
LES ANGLÉS EMAF – GRAVESON ENT **REPORTE AU 27/01**

RAPPEL - Feuilles de match Non reçues – JOURNEE 5 :

POULE 21
VAL DURANCE – LA TOUR D'AIGUES US

SECTEUR : U10-11

Le début des rencontres, coup d'envoi à 14H
Accueil des équipes 13h30

Merci de respecter ces horaires, pour la bonne tenue des rencontres et des clubs recevant qui sont susceptibles de recevoir des U14, des U18, des U19, des U15F, des U18F à 15H00.

Concernant les modifications d'horaires des rencontres, pour les clubs recevant en même temps des U11, U13, U15F et U18F, merci de vous organiser **1 SEMAINE** avant vos rencontres afin de prévenir officiellement les clubs visiteurs des changements d'horaires (match avancé à 10H ou 10H30 ou 11H,.... Match déplacé à 15H ou 15H30 ou 16H,

POINTS DE RAPPEL sur le règlement des U11 :

- Seulement les licenciés (licence officielle FFF enregistrée) **U11, U10 ainsi que U9** à la condition d'y être autorisé médicalement dans la limite de **3 licenciés** peuvent être inscrits sur la feuille de match.
- La mixité est autorisée pour les U12F, U11F, U10F et U9F à la condition d'y être autorisée médicalement dans la limite de 3 licenciées.
- Les Autorisations parentales ne sont pas acceptées, les joueurs/joueuses sans licence officielle ne peuvent participer aux rencontres.
- Le contrôle des licences doit être effectué avant le coup d'envoi.
- L'envoi de la feuille de match + la feuille des licences incombe au club recevant qui doit la faire parvenir au District dans les 48H. Les feuilles de matchs doivent être COMPLETEES et SIGNEES.

ENVOI DES FEUILLES DE MATCHES :

Les feuilles de matchs doivent être récupérées par le club recevant et envoyées par mail via la boîte mail officiel au District à secretariat@grandvacluse.fff.fr
Lors de votre envoi, pour un meilleur suivi, merci de préciser dans l'objet du mail :
CATEGORIE (U10-U11) - FDM (Feuille de match) – Poule N° xx – Niveau N° xx

Le club recevant est responsable de l'envoi des feuilles de match.
Il sera appliqué match perdu par pénalité en cas de non réception de la feuille de match.

MATCHS REPORTEES – JOURNEE 4 :

JOURNEE de rattrapage le 27/01/2024 ou avant si accord des clubs concernés.

POULE 3 : ORANGE FC / CARPENTRAS FC
POULE 5 : LA TOUR D'AIGUES US
POULE 6 : ORANGE FC – CAMARET AS
POULE 7 : CARPENTRAS FC
POULE 11 : CALAVON FC – SERRES US
POULE 12 : AVIGNON US 4
POULE 15 : AVIGNON US
POULE 16 : ORANGE FC - COURTHEZON/JONQUIERES SC
POULE 17 : CARPENTRAS FC
POULE 18 : LA TOUR D'AIGUES US
POULE 21 : CALAVON FC – CHEVAL BLANC FC

AMENDES non facturées - Feuilles de matchs Non reçues – JOURNEE 4 :

POULE 1 : ST JEAN DU GRES FONTV ENT. – RC PROVENCE
POULE 2 : CALAVON FC
POULE 3 : ST DIDIER PERNES
POULE 4 : ENTRAIGUES/ALTHEN FC – AVIGNON US
POULE 7 : CALAVON FC – DENTELLES FC
POULE 8 : BEDARRIDES AS
POULE 12 : AVIGNON US 3 – ENTRAIGUES/ALTHEN FC
POULE 13 : ST JEAN DU GRES FONTV ENT.
POULE 14 : PLAN D'ORGON US
POULE 15 : RC PROVENCE
POULE 16 : LAPALUD US
POULE 18 : LUBERON SC
POULE 19 : BEDARRIDES AS
POULE 20 : LES VALAYANS
POULE 21 : ST JEAN DU GRES FONTV ENT. – NOVES O.

SECTEUR : U8-U9

Lors de la constitution des Poules U8-U9, nous intégrerons Maximum 2 équipes du même club par Poule.
Des dérogations sont acceptées selon le secteur afin de ne pas faire 45 min ou plus de route pour les enfants et leurs parents.

ENVOI DES FEUILLES DE PLATEAUX :

Les feuilles de plateaux doivent être récupérées par le club recevant et envoyées par mail via la boîte mail officiel au District à secretariat@grandvacluse.fff.fr
Lors de votre envoi, pour un meilleur suivi, merci de préciser dans l'objet du mail :
CATEGORIE (U8-U9) - FDM (Feuille de match) – Poule N° xx.

Les Autorisations parentales ne sont pas acceptées, les joueurs/joueuses sans licence officielle ne peuvent participer aux rencontres.

PARTICIPATION DES EQUIPES FEMININES AUX PLATEAUX EFF :

La communication entre clubs participant à des compétitions sportives est essentielle pour assurer le bon déroulement des événements.
Si un club qui a inscrit des équipes féminines en catégories U8-U9 prévoit de participer à un plateau de football EFF (École Féminine de Football), il est en effet recommandé de prévenir le club organisateur du plateau U8-U9 de votre absence. Cela permet d'organiser plus efficacement l'événement et de faire en sorte que toutes les équipes soient correctement réparties dans les rencontres.

Votre absence au plateau U8-U9 sera bien entendu pris en considération par la commission foot animation.

Lorsque vous prévoyez de ne pas participer à un plateau U8-U9, il est poli et respectueux de prévenir le club organisateur le plus tôt possible, idéalement plusieurs jours à l'avance, pour qu'ils puissent ajuster l'organisation en conséquence.

Il est important de maintenir une communication ouverte et respectueuse entre les clubs pour garantir que les événements sportifs se déroulent de manière harmonieuse. Cela permet également d'éviter des perturbations inutiles et d'assurer une expérience positive pour tous les participants.

LA PHASE 2 DEBUTE LE 3 FEVRIER 2024 APRES LA JOURNEE 5, pour toute demande de changement de Poule, cela sera pris en compte pour la Phase 2.

SECTEUR : U6-U7

ENVOI DES FEUILLES DE PLATEAUX :

Les feuilles de plateaux doivent être récupérées par le club recevant et envoyées par mail via la boîte mail officiel au District à secretariat@grandvacluse.fff.fr
Lors de votre envoi, pour un meilleur suivi, merci de préciser dans l'objet du mail :
CATEGORIE (U6-U7) - FDM (Feuille de match) – Poule N° xx.

Les Autorisations parentales ne sont pas acceptées, les joueurs/joueuses sans licence officielle ne peuvent participer aux rencontres

PARTICIPATION DES EQUIPES FEMININES AUX PLATEAUX EFF :

La communication entre clubs participant à des compétitions sportives est essentielle pour assurer le bon déroulement des événements.
Si un club qui a inscrit des équipes féminines en catégories U6-U7 prévoit de participer à un plateau de football EFF (École Féminine de Football), il est en effet recommandé de prévenir le club recevant du plateau U6-U7 de votre absence. Cela permet d'organiser plus efficacement l'événement et de faire en sorte que toutes les équipes soient correctement réparties dans les rencontres.

Votre absence au plateau U6-U7 sera bien entendu pris en considération par la commission foot animation.

Lorsque vous prévoyez de ne pas participer à un plateau U6-U7, il est poli et respectueux de prévenir le club organisateur le plus tôt possible, idéalement plusieurs jours à l'avance, pour qu'ils puissent ajuster l'organisation en conséquence.

Il est important de maintenir une communication ouverte et respectueuse entre les clubs pour garantir que les événements sportifs se déroulent de manière harmonieuse. Cela permet également d'éviter des perturbations inutiles et d'assurer une expérience positive pour tous les participants.

LA PHASE 2 DEBUTE LE 3 FEVRIER 2024 APRES LA JOURNEE 5, pour toute demande de changement de Poule, cela sera pris en compte

ORGANISATION DES PLATEAUX U6-U7 :

Temps de jeu : 50 Minutes

- 1^{ère} rotation : Ballon magique
- 2^{ème} rotation : Match 4c4 (3 + 1 GB)
- 3^{ème} rotation : Match 4c4 (3 + 1 GB)
- 4^{ème} rotation : Match 4c4 (3 + 1 GB)
- 5^{ème} rotation : Match 4c4 (3 + 1 GB)

Permettre à TOUS les enfants de PROGRESSER, de JOUER et de prendre du PLAISIR

	TEMPS DE JEU EFFECTIF	NIVEAU	NOMBRE DE POSSESSIONS
BALLON MAGIQUE	7'15"	Enfant « débutant »	13,5
		Enfant « débrouillé »	14,5
MATCH	5'35"	Enfant « débutant »	11
		Enfant « débrouillé »	18

En moyenne: **30 secondes GAGNEES** à chaque but marqué dans des buts avec filets

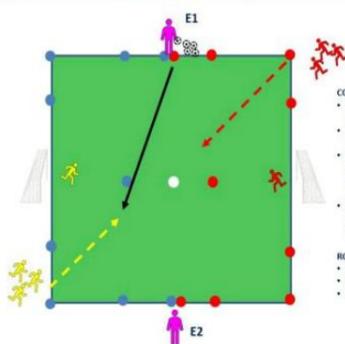
LE BALLON MAGIQUE

U6 U7

OPTIMISATION DES TEMPS D'ACTIVITÉ ET DES CONTENUS PROPOSÉS

GRANDS PRINCIPES

- Educateur équipe 1 (E1) transmet le ballon au 1^{er} joueur rouge ou jaune (passe dans les pieds du joueur).
- Le joueur ayant le ballon doit aller marquer dans le but adverse en éliminant son adversaire.
 - Si l'adversaire récupère le ballon, il tente de marquer à son tour.
 - Si le ballon est récupéré par le GB, relance à son partenaire.
 - Si le ballon sort en touche ou en sortie de but, E1 injecte un 2^{ème} ballon en criant « Ballon magique ». Les joueurs se disputent alors ce ballon.
 - A la fin de la séquence, les enfants quittent le terrain par les portes latérales et on recommence avec 2 autres.



CONSEILS pour E1 :

- Ne pas dépasser 30 secondes de jeu (1 à 2 ballons)
- Ne pas donner le ballon toujours à la même équipe
- Sur le ballon magique, donner correctement le ballon (à la main ou aux pieds) pour favoriser le contrôle de la part des enfants.
- Essayer de donner le ballon à un joueur/joueuse ayant eu le moins souvent.

ROLE DE E2 :

- Conseiller, guider les joueurs
- Contrôler le temps de la séquence
- Au bout de 4 passages, changer les GB

Guides éducateurs à retrouver sur le Site du District Grand Vaucluse : <https://grandvacluse.fff.fr/>

Dans l'onglet DOCUMENTS > INFOS PRATIQUES > Foot Animation > Guide de l'éducateur U6 à U9.

ARBITRAGE

COMMISSION DES ARBITRES

Les décisions administratives portant sur un arbitre de District peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Les décisions administratives portant sur un arbitre de Ligue peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION D'APPEL de la LIGUE.

Les décisions administratives portant sur un arbitre Fédéral peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION SUPERIEURE D'APPEL.

L'appel doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Les contestations des décisions concernant les réserves techniques relatives à l'application des lois du jeu, prises par la Commission sont examinées par la Section Lois du Jeu de la Commission Régionale de l'Arbitrage.

Les autres décisions des C.R.A. et C.D.A. sont insusceptibles d'appel et sont contestables devant les juridictions administratives conformément aux dispositions du Code du Sport. En effet, ces décisions sont susceptibles de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs de CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141.5 et suivants du Code du Sport

Réunion du Vendredi 12 Janvier 2024

Présents : MM. BEN MALEM Abdellatif (Président), BOUAISS Fouad, BEN AISSA Akim, MOURABIT Adil, DE CASTRO SILVA Loïc, KINNOUS Chaïb, EZKIYOUH Mohamed, Mmes SPALACCI Sarah et BADJI Sabah.

Excusés : MM. Jean Daniel COLLEMAN, MAKHECHOUCHE Youssef, ZEGHLI Mourad, VAN MEEL Alan

Reçues : MM. GUENFOUD Abdellali, EL MOUSTAID Billel

INVITATION : Monsieur Laurent CLAMECY, la CDA vous invite à vous présenter un vendredi soir de votre choix à partir de 18h30

Prochaine CDA : Vendredi 19 JANVIER 2024 18 h 30

LA CDA PRESENTE SES MEILLEURS VŒUX POUR L'ANNEE 2024 A L'ENSEMBLE DES ACTEURS DU FOOTBALL AU SEIN DU DISTRICT GRAND VAUCLUSE

NOTE IMPORTANTE AUX CLUBS :

A ce jour, nous avons quelques retours d'officiels concernant l'état de certains vestiaires.

Les officiels peuvent en cas de vestiaires non conformes (chauffage, hygiène ...) faire valoir leur droit de retrait.

Messieurs les Présidents et dirigeants de club, la CDA vous remercie de bien vouloir apporter toute votre attention sur l'état des vestiaires.

RAPPEL PEREQUATION : La CDA rappelle que les frais d'arbitrage sont réglés via la péréquation, qu'en aucun cas (sauf coupe de France) les arbitres ne peuvent demander à être réglés directement par les clubs.

RAPPEL NUMERO CONTRAIREMENTS 06 73 86 35 55

RAPPEL AUX ARBITRES :

Pensez à enregistrer et valider vos rapports sur le compte FFF, trop d'oublis encore à ce jour.

PROPOS RACISTES :

Nous demandons à tous les arbitres d'être intransigeants sur ce sujet, comme nous vous l'avions rappelé lors du stage de rentrée. L'attitude à adopter en cas de propos racistes dans l'enceinte du stade, quel qu'en soit l'auteur est la suivante :

1. Interrompre le match en cas de comportements racistes (insultes ou chants)

Nos arbitres doivent arrêter le match (5 à 10 minutes maximum) et demander aux dirigeants des deux clubs de demander aux supporters de stopper ces agissements immédiatement.

2. Suspendre le match à nouveau si les comportements racistes ne cessent !

Nos arbitres doivent renvoyer tous les joueurs aux vestiaires afin d'avoir une prise de conscience du public et des dirigeants des deux clubs. Dans le même temps il est important que le délégué sur place note tous les incidents.

3. Arrêter définitivement le match en cas d'incident raciste grave

Si le calme revient, l'arbitre peut reprendre le match mais en cas de nouveaux débordements il arrête définitivement le match. Et un rapport devra alors être transmis aux instances.

Lecture et approbation PV du 05 janvier 2024

➤ PV approuvé à l'unanimité

F.I.A :

Félicitations aux nouveaux lauréats : Messieurs BARNY, BREART, CHELLAH, DE CASTRO, DRIBAL, EYMERY, FONSECA NASCIMENTO, KHARMACHE, MOLLA ET ZAHIRI.

Bienvenue dans la grande famille des arbitres.



COURRIERS OFFICIELS :

- **Monsieur MOUSSA Houmadi**, Reçu votre courriel lu, pris note
- **Monsieur BARNY Adam**, Reçu votre courriel lu, la CDA vous invite à passer un vendredi soir de votre choix pour échanger
- **Monsieur CONSTANTIN Nicolas**, Reçu vos vœux pour la nouvelle année, recevez ceux de la CDA en retour, lu et pris note de vos remerciements concernant le très bon comportement des équipes du FC Saint Rémy et US Saint Saturnin, transmis.
- **Monsieur DGHOUGHY Hicham**, Reçu votre courriel lu, pris note
- **Monsieur CACHEUX Sébastien**, Reçu votre courriel lu, merci de bien vouloir nous adresser un justificatif
- **Monsieur IKAN Mohamed**, Reçu votre courriel lu, pris note
- **Madame CHOPIN Corinne**, Reçu votre courriel lu, pris note, votre maillot d'échauffement sera mis à disposition suivant votre demande
- **Monsieur DESOLA Cédric**, Reçu votre courriel lu, réponse vous sera donnée dans les meilleurs délais.
- **Monsieur BOUITA Samir**, Reçu votre courriel lu, transféré au service comptabilité
- **Monsieur KARA ALI Abess**, Reçu vos vœux pour la nouvelle année, recevez ceux de la CDA en retour, pris note de l'état du vestiaire, transmettons à la commission compétente
- **Monsieur EL KADI Nawfal**, Reçu votre courriel lu, pris note
- **Monsieur AGBI Aziz**, Reçu votre courriel lu, pris note
- **Monsieur FATNASSI Balir**, Reçu votre courriel, lu pris note, transmettons au service comptabilité
- **Monsieur COLOMBO Stéphan**, Reçu votre courriel lu, pris note

- **Monsieur EL HASSOUNI Abdellah**, Reçu vos vœux pour la nouvelle année, recevez ceux de la CDA en retour, Reçu votre courriel, lu pris note, transmettons au service comptabilité
- **Monsieur AUBERT Adrien**, Reçu votre courriel lu, pris note
- **Monsieur BELABBACI Mohamed**, Reçu votre courrier transmis au Comité Directeur et à la Commission des délégués.
- **Monsieur M'HAYA Omar**, Reçu votre courriel lu, pris note
- **Monsieur LACHACHTI Sébastien**, Reçu votre courriel lu, pris note
- **Monsieur BELABBACI Mohamed**, Reçu votre courriel lu, pris note
- **Monsieur RAHOUNI Hamza**, Reçu votre courriel lu, pris note
- **Monsieur GARCIA Kévin**, Reçu votre courriel lu, pris note
- **Monsieur BENMOUFFOK Djelloul**, Reçu vos remerciements concernant la dotation des maillots d'échauffement
- **Monsieur DGHOUGHY Hicham**, Reçu votre courriel lu, pris note
- **Monsieur BRICHARD Steve**, Reçu votre courriel lu, pris note

COURRIERS CLUBS :

- **DENTELLES FC**, Reçu vos félicitations concernant le trio arbitral, Messieurs Van Meel, Désola & Belabbaci, ainsi vos remerciements concernant l'accueil du BC Isle et leur sportivité.
- **ST.O.C. VILLELAURE**, Reçu votre courriel, lu, pris note.
- **STADE CABANNAIS**, Reçu votre courriel concernant les matchs des 14 et 21 janvier, le nécessaire sera fait dans la mesure du possible
- **FC VIGNERES**, Reçu votre courriel concernant la rencontre du 21 janvier, le nécessaire sera fait dans la mesure du possible
- **SC COUTHEZON**, Reçu votre courriel, lu pris note, suite sera donnée.

COURRIERS LIGUE :

- **LIGUE MEDITERRANEE SERVICE FORMATION**, Reçu votre courriel concernant développement du futsal, nous proposons une formation initiale d'arbitre futsal qui se déroulera, du lundi 26 au mercredi 28 février 2024 à LA GARDE.
Les arbitres intéressés sont priés de se rapprocher de la CDA.
- **LIGUE MEDITERRANEE SERVICE COMPETITIONS**, Reçu votre courriel concernant le match AV C. Avignonnais – AS Monaco FC 2, pris note
- **LIGUE MEDITERRANEE SERVICE DESIGNATIONS**, reçu vos vœux pour la nouvelle année, recevez les nôtres en retour, reçu également les désignations ligue pour les WE des 13 & 14/01/2024, ainsi que 20 & 21/01/2024, la CDA vous remercie.
- **LIGUE MEDITERRANEE SERVICE FORMATION**, Reçu les dossiers nouveaux arbitres FIA 10-2023, remerciements
- **LIGUE MEDITERRANEE SERVICE FORMATION**, Reçu les résultats, corrigés et copies des candidats au stage Interdistrict. Remerciements
- **LIGUE MEDITERRANEE SERVICE COMPETITIONS**, Reçu le relevé de situation des arbitres formés dans le District Grand Vaucluse. Remerciements
- **LIGUE MEDITERRANEE SERVICE FORMATION**, Reçu les résultats et copies des candidats au stage Interdistrict. Remerciements

COURRIERS DIVERS :

- Reçu courriel direction de l'arbitrage concernant la coupe de France des Arbitres et les liens vidéo concernant Amélie LEGLISE jeune arbitre amateur qualifiée en 16^{ème} de finale de la CDF des arbitres de la poste.
 - Reportage :
You tube : [Pour regarder le reportage, cliquez ici !](#)
 - Teaser :
Facebook : https://fb.watch/p52rWUJ_iu/
Instagram : <https://www.instagram.com/reel/C1H5t1ftDSH/?igsh=MTc4MmM1Yml2Ng==>
X : <pic.twitter.com/9qr1MgheNH>
- **UGSEL COMITE DE VAUCLUSE**, Reçu vos vœux pour la nouvelle année, la CDA vous adresse les siens en retour, noté le tournoi football Lycée Vincent de Paul Avignon le mercredi 17 janvier de 13h30 à 16h00, nous nous rendrons disponibles dans la mesure du possible.

PROGRAMME FORMATION :

Rappel

- *Les dates de formations FIA Initiale ont été définies comme suit :*
- *Prochaine date (Samedis) : **Du 26 au 28 février 2024***

CONTRÔLES :

La CDA rappelle que les contrôles seront effectués de façon inopinée, qu'une stricte application des règlements devra être respectée, toute personne se rendant coupable d'un manquement à l'éthique sportive, (divulgarion d'un contrôle par tout moyen que ce soit) se verra appliquer les sanctions prévues au règlement intérieur.

Les montées et descentes seront conformes au règlement intérieur et proportionnelles au nombre d'arrivées avec des descentes en cascade par catégorie.

QUESTIONS DIVERSES :

Les maillots d'échauffement des arbitres offerts par le DGV sont à disposition le vendredi soir de 18h30 à 19h00, les arbitres ne les ayant pas encore retirés sont priés de se présenter à la CDA durant cette plage horaire.

Le Président lève la séance à 21 :00